2026

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°136-2026	CONTRATS – CONVENTIONS OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ▪ ***Convention d'occupation temporaire du domaine public consentie dans le cadre des travaux liés à la reconstruction de la piscine Aquaval Sèvre à Clisson – phase 2 démolition***

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2121-1 et suivant, L.2125-1 et R.2122-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 2 juillet 2026 portant délégation de Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que Clisson Sèvre et Maine Agglo a engagé un projet de reconstruction de la piscine Aquaval Sèvre située esplanade de Klettgau à Clisson ;

VU le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public consentie dans le cadre des travaux liés à la reconstruction de la piscine Aquaval Sèvre à Clisson – phase 2 démolition, proposé par Clisson Sèvre et Maine Agglo et annexé à la présente décision ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ACCEPTE** les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public consentie dans le cadre des travaux liés à la reconstruction de la piscine Aquaval Sèvre à Clisson (phase 2 démolition) à intervenir avec Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Article 2. **PRECISE** que la convention prend effet à la date de la signature par les deux parties pour la durée totale de la phase 2 de l'opération de reconstruction de la piscine Aquaval Sèvre.

Article 3. **AJOUTE** que l'occupation du domaine public est autorisée pour une durée de 6 mois, à titre gratuit.

Article 4. **CHARGE** les pôles « moyens généraux », « services techniques », Monsieur le Directeur général des services et Monsieur le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 5. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 26 octobre 2026

Par délégation du Conseil municipal,
Laurence Luneau
Maire

Publiée le 29/10/2026

Accusé de réception en préfecture
044-214400434-20261026-DEC_136_2026-CC
Date de télétransmission : 29/10/2026
Date de réception préfecture : 29/10/2026